

\_\_\_\_\_  
Conseil communautaire  
Séance du 8 février 2023

\_\_\_\_\_  
Délibération

\_\_\_\_\_  
N° 2023\_02\_3

\_\_\_\_\_  
**Avancement de grades 2023, budget principal**  
\_\_\_\_\_

Chaque année, le centre de gestion transmet aux communes et établissements publics affiliés la liste de leurs agents promouvables au titre de leur ancienneté à un grade supérieur dans le même cadre d'emploi.

Prenant donc séparément en compte leur ancienneté, mais également leur manière de servir, l'évolution de leurs missions et des services dans lesquels ils travaillent, et considérant les crédits prévus au chapitre 1 « charges de personnel », il vous est proposé pour l'année 2023, les avancements suivants :

- A l'administration générale, un agent du grade d'adjoint administratif territorial est promouvable sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.
- Au Relais Petite Enfance, un agent du grade de puéricultrice est promouvable sur le grade de puéricultrice hors classe.

Il vous est proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,  
Considérant le tableau des effectifs de la collectivité,  
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

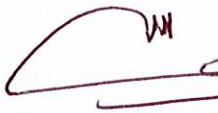
Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Paraphe : \_\_\_\_\_

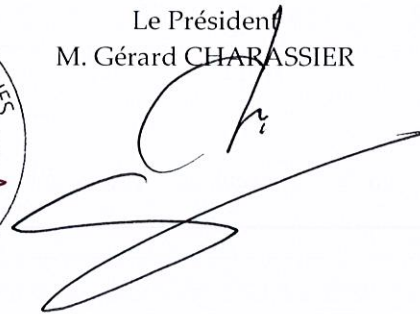
1. – De créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, au 1er janvier 2023.
2. – De supprimer un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet, au 1er janvier 2023.
3. – De créer un poste de puéricultrice hors classe, à temps complet, au 1er janvier 2023.
4. – De supprimer un poste de puéricultrice, à temps complet, au 1er janvier 2023.
5. – De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Vincent LEMETTAIS



Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

\_\_\_\_\_  
Conseil communautaire  
Séance du 8 février 2023  
\_\_\_\_\_

Sur convocation adressée le 2 février 2023,

**Étaient présents (36) :**

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
*Arrivée à 19h08, q. n° 00,*  
M. Éric RENÉE,  
M. Lionel GAILLARD,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
Mme Régine HAUZAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
M. Sylvain GARAND,  
M. Jean-Marc DOUCET,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,  
M. Francis ALABERT,  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER,  
Mme Françoise DENIAU,  
M. Alain BREYSACHER  
*Arrivée à 19h10, q. n° 00,*  
Mme Herléane SOULIER,  
M. Christophe ADE,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
M. Arnaud MOUILLARD,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
M. Jean-François LE PERF,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Dominique TALADUN,  
M. Laurent BENARD

**Étaient représentés (7) :**

Mme Stéphanie ETIENNE  
*Représentée par M. Didier TERRIER,*  
M. Louis EUDIER  
*Remplacé par M. Jean-Marie PHILIPPE,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*  
Mme Catherine DUCHESNE  
*Représentée par M. Michaël DODELIN,*

Mme Sandrine NORDET  
*Représentée par M. Jean-Marc DOUCET,*  
Mme Lorena TUNA  
*Représentée par Mme Denise HEUDRON*  
*Arrivée à 19h18, q. n° 01,*  
M. Thierry SOUDAIS  
*Représenté par Mme Dominique TALADUN,*

**Étaient absents (2) :**

M. Éric CARPENTIER,

Mme Céline DAMBRY

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER  
Secrétaire de séance : M. Vincent LEMETTAIS

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le



ID : 076-247600620-20230208-DEL20230203-DE